

Prise en compte des paysages dans la pratique par les forestiers

par Daniel CHASTEL*

Ce bref exposé n'a pas la prétention d'être exhaustif et d'apporter des réponses toutes faites à tous les problèmes qui concernent le sujet qui nous préoccupe.

Il a seulement pour objet de montrer à travers quelques exemples concrets qu'une évolution est bien amorcée et qu'elle devrait s'intensifier si tous les acteurs concernés prennent bien conscience de l'importance du problème.

1 - Pourquoi le forestier et le sylviculteur en général peuvent-ils être concernés par les problèmes de paysage ?

Tout simplement parce que la forêt et tous les espaces naturels particulièrement importants en région méditerranéenne sont des composantes fondamentales du paysage rural.

Ainsi, en région P.A.C.A. avec plus de 1 000 000 d'hectares, la forêt et les formations naturelles plus claires non considérées comme des écosystèmes forestiers mais susceptibles d'une évolution spontanée vers ce stade, cou-

vrent près du tiers du territoire et contrairement aux idées reçues les formations forestières ne cessent de s'étendre tant en surface qu'en volume.

Les sylviculteurs et les agriculteurs également sont des acteurs importants de l'aménagement rural et forestier.

Cette forêt est confrontée à deux regards :

Celui du **citadin** à la recherche de naturel et de qualité de cadre de vie, mais qui, vivant loin de cette nature ne connaît plus ou mal le fonctionnement et les rythmes de vie de celle-ci. Il connaît mal également le rôle du travail des différents acteurs (sylviculteurs et agriculteurs).

Ainsi, il va être très sensible à tout changement important dans les paysages qu'il a l'habitude de percevoir. Ses réactions vont d'ailleurs être quelques fois excessives.

Celui du **gestionnaire** pour qui le paysage forestier est la résultante d'actions concertées et volontaires pour assurer la pérennité de la forêt et sa productivité économique. Et il faut bien reconnaître que jusqu'à ces dernières années le gestionnaire a sans doute trop souvent "oublié" et même "négligé" l'aspect qualitatif du paysage qu'il était en train de modeler.

Mais la société a évolué, les problèmes de paysage sont de plus en plus à l'ordre du jour. Une nouvelle demande de qualité de cadre de vie est apparue et a relancé un attachement à des valeurs paysagères traditionnelles.

Pour répondre à cette demande, le forestier s'adapte et des outils se mettent en place.

2 - Comment le gestionnaire peut-il prendre en compte cette notion de qualité de paysage et répondre à cette nouvelle attente

Apparaît alors la notion d'impact visuel des interventions en forêt, impact immédiat mais aussi à moyen et long terme.

Avant son intervention, le forestier doit désormais s'interroger sur l'incidence de son action sur le paysage et imaginer comment seront perçus de l'extérieur et de l'intérieur de la forêt les travaux qu'il envisage de réaliser.

Confronté aux contraintes économiques, écologiques et paysagères, le forestier devra apprécier l'importance de chacune d'elles et faire des choix.

La décision finale sera souvent un compromis en faveur du critère qui aura été jugé le plus important.

Il faut cependant préciser qu'il n'est pas envisageable et pas nécessaire de vouloir appliquer des traitements paysagers sur l'ensemble du territoire boisé. Ceux-ci doivent concerner les secteurs visuellement sensibles même s'il sera toujours valorisant de faire

*Ingénieur horticole - Responsable du Bureau d'Etudes du Service Départemental des Bouches-du-Rhône - Office National des Forêts, 13098 Aix en Provence cedex 2

	DEMARCHE	OUTILS
1 ^{ère} phase	<ul style="list-style-type: none"> • connaître les sensibilités paysagères du massif et du site concerné et leur contexte social, • analyser et apprécier l'impact visuel de l'opération envisagée = définition des contraintes et des critères à prendre en compte, 	analyse paysagère, carte des sensibilités, carte des fréquentations.
2 ^{ème} phase	<ul style="list-style-type: none"> • associer les autres partenaires éventuels (propriétaires, chasseurs, associations, scientifiques, etc...) 	concertation sur le projet.
3 ^{ème} phase	<ul style="list-style-type: none"> • définir et adapter le projet définitif : choix des compromis et des mesures à prendre = définition de l'importance, du contour, du tracé, de l'emplacement, etc... de l'opération, • choisir les meilleures techniques à utiliser pour aboutir au meilleur résultat et atténuer l'impact visuel. • exécution du projet et suivi des travaux : les soins dans l'exécution peuvent être un facteur important d'une bonne intégration paysagère. 	Croquis, plans, photomontages.
		échange d'expériences, documentation.
		cahier des charges précis.

Tab.I : Schéma type d'une démarche paysagère et outils.

quelques gestes pour atténuer l'impact visuel d'une intervention.

Méthodologie de réflexion et outils utilisables :

Une opération étant envisagée, la réflexion qui doit suivre peut se subdiviser en trois phases :

- Connaître et analyser les sensibilités paysagères du massif et du site concernés et leur contexte social,
- Se concerter avec les partenaires éventuels dans le cas de projet important,
- Adapter le projet en fonction des contraintes et des critères paysagers à prendre en compte.

En quoi consiste, dans ses grandes lignes, la prise en compte du paysage ?

- Dans la grande majorité des cas :
- une question d'état d'esprit et de

bon sens : s'interroger et analyser l'impact visuel d'une intervention. Ce qui permettra d'éviter les erreurs néfastes,

- quelques gestes techniques simples sans pour cela bouleverser les techniques sylvicoles classiques et remettre en cause les objectifs fixés pour la forêt considérée,
- un coût paysager modeste : le plus souvent un peu de temps supplémentaire pour concevoir le projet et suivre le chantier. Ce qui ne peut pas gréver le budget de l'opération.

Dans quelques cas seulement très sensibles : paysages et sites remarquables très en vue, monument historique, site classé, etc... il faudra avoir recours à un expert en la matière.

Des études réalisées par le CEMAGREF et plus particulièrement par B.

Fischesser et son équipe, ont permis de définir :

- une méthode d'analyse des sensibilités paysagères à l'usage du praticien,
- quelques principes de base et des recommandations pour répondre aux exigences paysagères :
 - dans les aménagements forestiers,
 - dans la conduite des travaux sylvicoles et d'infrastructure.

Désormais, au même titre qu'il réalise les analyses écologiques, économiques et sociales, le forestier doit, sur toutes les forêts, conduire une analyse sur le plan paysager et se forcer à trouver une synthèse qui doit conduire au meilleur compromis et aux solutions équilibrées entre des aspirations souvent contradictoires.

Ces mesures prises, il faut que le forestier fasse de la communication et explique ses projets.

Pour affirmer ses préoccupations en matière de paysage, l'Office national des forêts (Direction technique et commerciale) va prochainement publier un complément au manuel d'aménagement consacré à la prise en compte du paysage dans l'aménagement forestier.

3 - Le traitement paysager de la forêt "vécue"

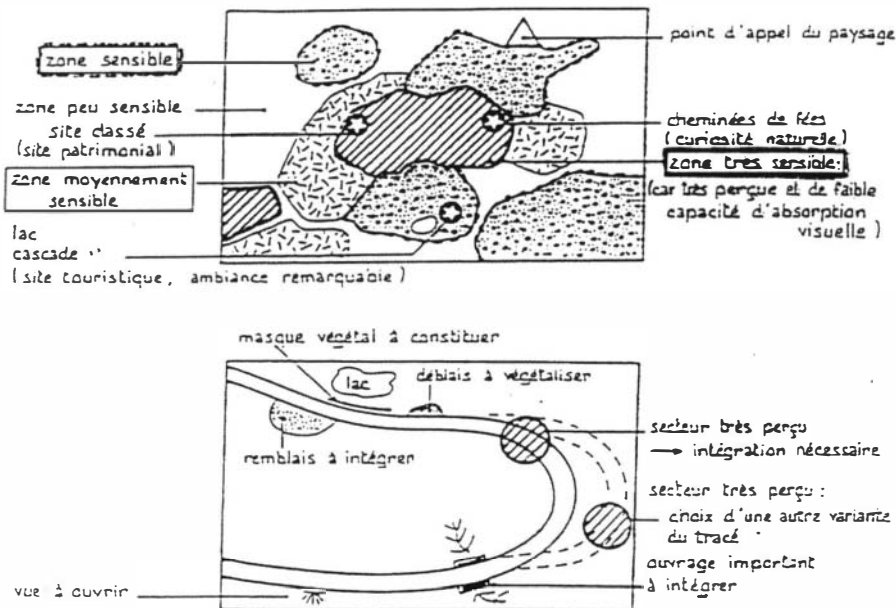
Une fois la lisière franchie, le visiteur se trouve plongé dans l'ambiance du couvert forestier qui lui procure de multiples sensations. La promenade devient une aventure vécue au rythme de l'éveil de tous les sens (vue, ouïe, odorat, etc...). Ces diverses sensations très fortes pour le visiteur qui découvre un site, reste très importantes également pour l'habitué qui va être sensible aux variations saisonnières, et aux changements perçus (travaux, coupes, etc...).

Les enquêtes réalisées en particulier par le CEMAGREF de Grenoble ont permis de cerner les goûts et les appréhensions du visiteur. Ainsi, on sait :

- que la majorité des visiteurs citadins se cantonnent de préférence dans

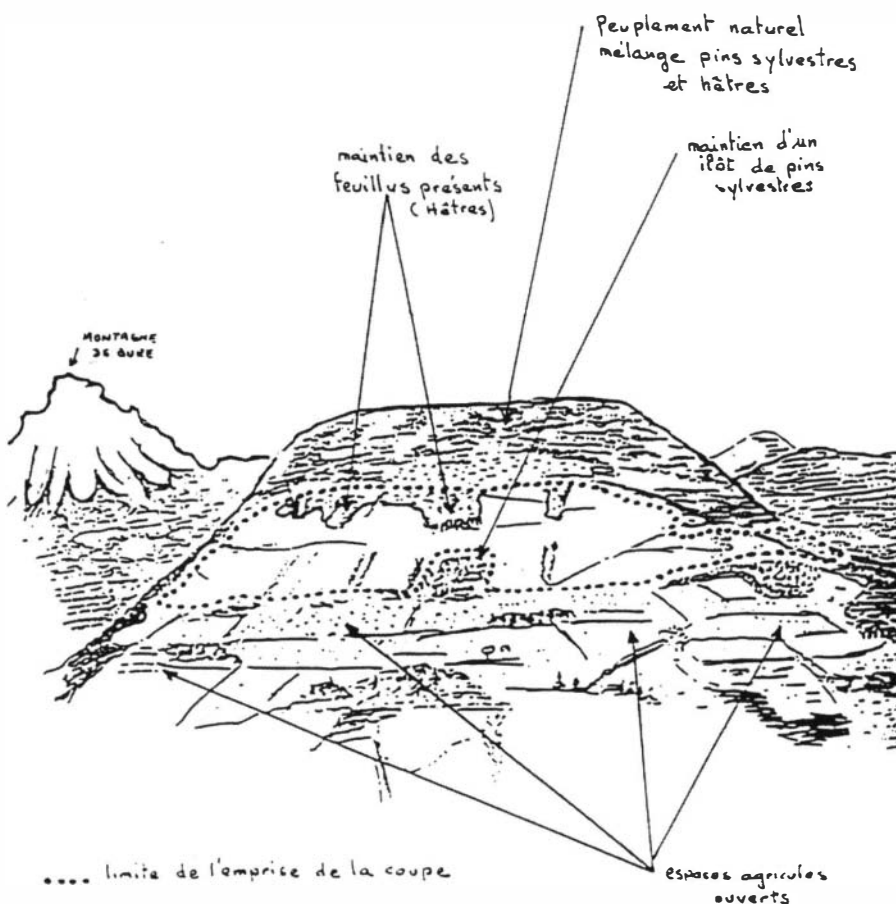
Des exemples :

A travers quelques exemples concrets, nous allons essayer d'illustrer quelques principes élémentaires de la réflexion paysagère.



Exemple n°1 : Exemple de carte de sensibilités paysagères (Fig. du haut, ci-dessus)

Localisation des secteurs à problèmes (Fig. du bas, ci-dessus)



les clairières,

- qu'il existe des tempéraments classiques qui apprécient les éléments rythmés et répétitifs, la normalisation, la symétrie, les carrefours de vénérie en étoile, etc...

- qu'il existe des natures romantiques recherchant le pittoresque, l'aléatoire et l'irrégularité.

Ainsi, on sait qu'il est difficile de faire une analyse rigoureuse des demandes en matière de qualité de paysage que les usagers savent très difficilement exprimer.

Malgré ces difficultés d'apprécier la demande en la matière, il est possible de préconiser quelques gestes qui permettront de mettre en valeur et d'affirmer l'identité et la typicité d'une forêt. Chaque forêt peut être considérée comme une individualité, qu'il faut pouvoir saisir.

Mais que le regard en forêt soit celui d'un gestionnaire, d'un chasseur ou d'un promeneur, ce sera au niveau de la parcelle (quelques hectares) et même quelques fois seulement au niveau des abords immédiats des itinéraires, qu'il appréciera l'ambiance forestière.

Il conviendra donc à cette échelle de multiplier les aventures et les sensations, la notion de diversité prend ici toute sa dimension.

**Exemple n°2 : (ci-contre)
Intégration d'une coupe rase de 40 hectares**

Forêt communale de Montmaur (Hautes Alpes) réalisée par l'O.N.F. à partir d'une réflexion conduite par J.L. Rouquet, Technicien forestier (O.N.F. Hautes-Alpes)

Cet exemple concerne des travaux sylvicoles. C'est la transformation d'une forêt communale. Il s'agit d'une coupe rase de grande surface (40 hectares) dans le massif prestigieux de la Montagne de Bure près de Gap, en vue d'un reboisement.

Après analyse et réflexion par le gestionnaire, cette grande coupe a pu être réalisée en continuité des espaces voisins ouverts (terres agricoles). Le traitement des lisières, la conservation d'îlots de pinède et de feuillus a permis de bien intégrer les travaux sylvicoles dans le paysage.

Quelques gestes recommandés pour exalter l'esprit des lieux et affirmer l'identité d'une forêt touristique :

- mise en valeur de bouquets et de peuplements remarquables,
- mise en scène d'éléments naturels : rochers, mare, source, ruisseau, etc...
- dégagement de vues,
- création de clairières,
- réajustement du parcellaire en fonction des vocations de la forêt (qui peut se justifier au titre de l'amélioration paysagère),
- veiller à la qualité et à l'intégration des équipements "touristiques" en évitant, en particulier la standardisation, avec une attention particulière pour la signalisation qui doit être complète, efficace tout en étant discrète.

Incidence de la sylviculture sur la forêt "vécue" :

La futaie jardinée :

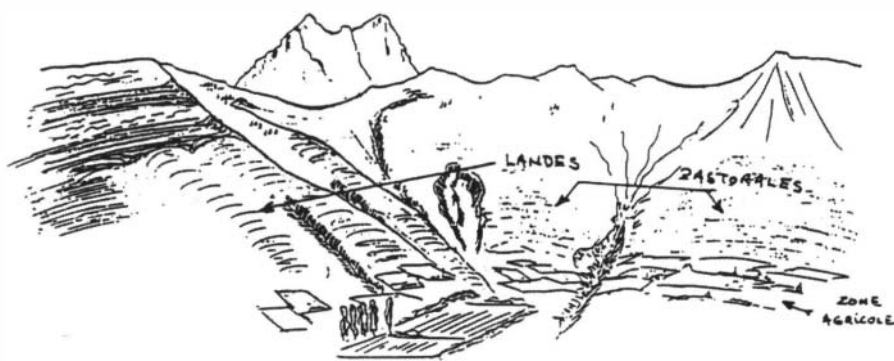
Le traitement en futaie jardinée et notamment celui de la forêt jardinée par bouquets qui, outre sa résistance aux intempéries et ses multiples justifications écologiques permet de conserver au fil des jours un aspect naturel et une grande animation visuelle au point de correspondre aux souhaits inconscients du public.

Il n'est pas raisonnable d'envisager de généraliser ce type de traitement parce qu'il ne peut s'appliquer seulement à des essences d'ombre ou de demi-lumière et qu'il n'est pas d'un rapport économique toujours évident. On peut cependant pour les forêts touristiques encourager les techniques de régénération par plages qui permettent d'atténuer des effets d'ouverture exagérée du champ visuel, de guider les vues et d'animer visuellement les chantiers.

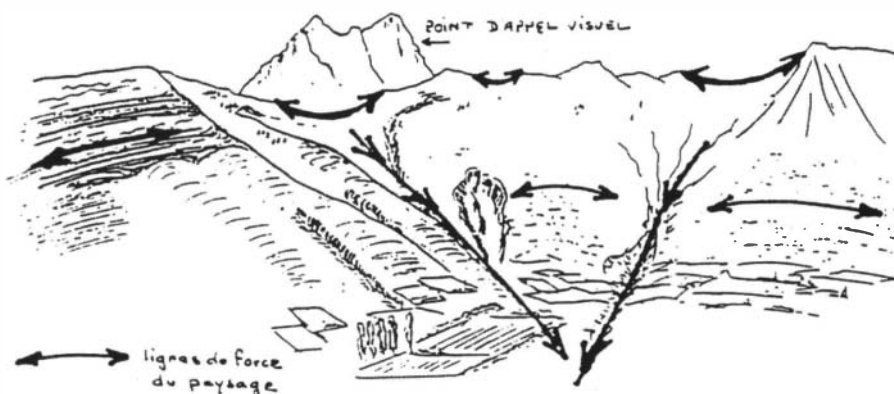
L'enrésinement par plages :

Cette technique a pris ces lettres de noblesse dans les Ardennes françaises où elle a remplacé avec bonheur les traditionnels enrésinements en bandes.

Elle permet aux travaux de s'inscrire harmonieusement d'eux-mêmes dans le paysage. Le maintien d'une partie du peuplement primitif feuillu



Etats des lieux



Recherche des points forts du paysage



Esquisse de zonage pour un reboisement

Exemple n°3 : Esquisse de recherche pour le boisement de landes pastorales abandonnées en Forêt communale de la Roche les Arnauds (Hautes Alpes) par D. Chastel, O.N.F. Bouches-du-Rhône

en plages irrégulières s'appuie sur des considérations écologiques et paysagères telles que :

- animation de vues longues,
- accentuation d'effets de profondeur par jeu d'écrans en quinconce,
- fermetures visuelles de lignes

d'horizon trop fuyantes pour les visions internes,

- opposition harmonieuse de taches claires et sombres pour les visions externes et internes.

Cette diversification à l'intérieur de zones à régénérer par conservation rai-



CE QUI A ÉTÉ FAIT



CE QUI AURAIT PU ÊTRE FAIT

Exemple n°4 : Esquisse d'intégration d'un équipement linéaire de Défense des Forêts Contre l'Incendie (D.F.C.I.) Forêt domaniale de l'Estérel (Var) par B. Fischesser, CEMAGREF.

Exemple de recherche pour une meilleure intégration d'un équipement linéaire de Défense des forêts contre l'incendie (D.F.C.I.)

Il s'agit d'une bande débroussaillée de sécurité (B.D.S.) située sur une ligne de crête.

L'équipement a été traité en respectant rigoureusement et régulièrement la largeur qui lui a été assignée sans tenir compte des formes naturelles du relief.

Cette bande débroussaillée apparaît à l'observateur comme un ruban monotone soigneusement déroulé sur la ligne de crête. Cette rigueur géométrique ne se retrouve pas dans des formes naturelles voisines et accentue à notre sens l'impact visuel des travaux.

L'esquisse d'étude (Fig. du bas) traduit la recherche de lignes qui respectent et accentuent même la tendance des courbes naturelles en évitant ainsi la monotonie des tracés parallèles.

sonnée de parties du peuplement primitif (résineux ou feuillus) ou encore par non-reboisement de certains secteurs peut se décider pour :

- des motifs sylvicoles (tout n'est pas nécessairement à éliminer),
- des raisons écologiques (certains secteurs d'une richesse écologique notoire peuvent mériter d'être conservés en l'état),
- pour des considérations cynégétiques (zones de grands intérêts pour la faune sauvage à exclure volontairement du chantier),
- pour des justifications paysagères (animation visuelle et ambiance diversifiées).

Les routes forestières :

Certaines de ces routes constituent parfois des circuits touristiques ouverts au public et méritent donc que

leurs abords soient traités pour rendre le parcours particulièrement attrayant.

Comme le fait le Service Forestier des U.S.A., il est possible, dans ce type de valorisation d'aller jusqu'à la création de véritables "séquences de parcours" soigneusement dosées pour ménager les effets de découvertes et de contrastes et pour enchaîner naturellement entre elles ces différentes unités d'ambiance forestière.

Autres exemples de techniques ou recommandations pouvant avoir une incidence sur l'amélioration de la "forêt vécue" :

- traitement des lisières en général (diversité des essences, arbres, arbustes) et plus particulièrement celles des zones d'accueil du public,
- plantations résineuses à faible densité, les plantations très denses donnent des sous-bois trop fermés voire

franchement hostiles à partir d'un certain âge.

- plantations en courbe de niveau qui atténuent le plus souvent l'effet artificiel des alignements,
- diversification de l'orientation des alignements et des densités le long des circuits très fréquentés,
- adapter l'importance des coupes ou prendre des dispositions nécessaires (écrans, bouquets, etc...) en fonction de l'échelle des sites, dans les zones très fréquentées,
- veiller à la bonne tenue des chantiers et des coupes,
- pratiquer des reverdissements (ensemencement, plantations d'arbustes, etc...) pour intégrer de nouveaux équipements (talus de routes forestières par exemple, etc...),
- limiter l'importance des aires de stationnement des véhicules en les fractionnant.

Les secteurs forestiers de haute fréquentation touristique :

Il faut accepter de reconnaître que cette fréquentation peut conduire à adopter de nouveaux types de gestion qui s'apparentent plus à ceux de parcs forestiers qu'à ceux de véritables forêts. Il en est déjà ainsi par exemple des fronts boisés de station de ski ou de certaines forêts littorales ou suburbaines.

La création paysagère y prend toute sa valeur. Comme la production forestière ne peut raisonnablement plus y être assurée à son niveau normal, le propriétaire peut légitimement souhaiter une compensation de la perte de son revenu. De telles conventions prévoyant le versement des redevances annuelles en compensation de pertes de revenus forestiers existent actuellement dans plusieurs stations d'altitude des Alpes du Nord.

En conclusion

Quelques règles ou recommandations de base

- * Respecter et conforter la structuration et la cohérence du paysage.
- * Valoriser la forêt perçue :

- localiser les points sensibles, les points de vision préférentielle,
- respecter l'échelle du paysage,
- aller dans le sens du naturel,
- encourager une certaine diversité maîtrisée,
- traiter les lisières et les zones de transition.

* Traiter la forêt vécue : lieu de détente et de loisirs

- veiller à la qualité des lieux fréquentés.

* Faire de l'information, de la communication :

- expliquer les projets

. La prise en compte du paysage par le forestier

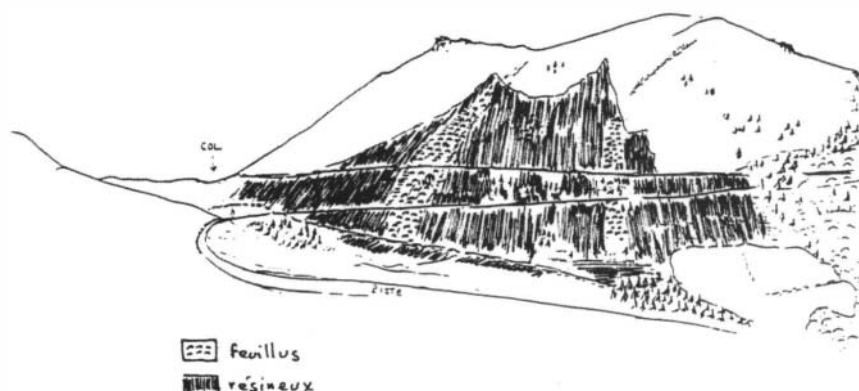
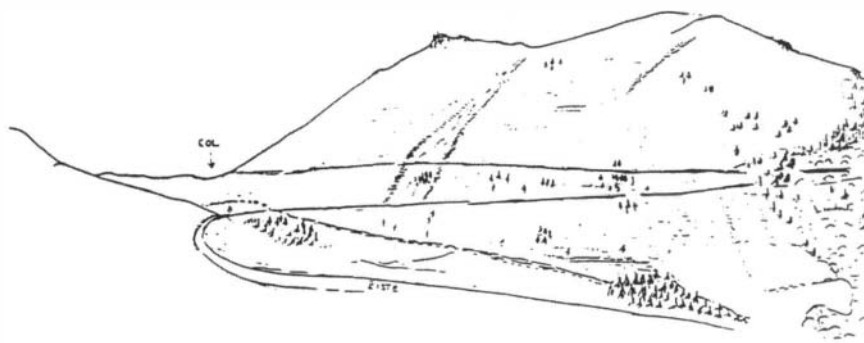
C'est finalement :

- un état d'esprit = s'interroger, être à l'écoute de la demande,
- faire appel à sa sensibilité, la confronter éventuellement avec celle de son équipe et de ses interlocuteurs,
- faire quelques gestes techniques simples,
- éviter les actions manifestement néfastes, irréversibles et irréparables,
- prendre conscience que le coût des actions paysagères simples reste modeste.

et dans quelques sites très sensibles pour des cas difficiles :

- faire appel à un spécialiste.

D.C.



**Exemple n°5 : Forêt communale de Rabou (Hautes Alpes) par J.L. Rouquet, Technicien forestier O.N.F. Hautes-Alpes
Boisement de landes pastorales**

Bibliographie

* "Paysage et Aménagements forestiers" : par le Ministère de l'Agriculture - Direction de l'Espace Rural et des Forêts, CEMAGREF - Division Aménagement et Protection du Milieu Naturel.

* "La Forêt dans le Paysage" : par B. FISCHESSE et Peter BREMAN du CEMAGREF.